

Renvoi au comité d'instruction publique du don du citoyen Boinvilliers, instituteur à Versailles, qui fait hommage de la deuxième édition de son "Code de morale et de politique" et d'un autre intitulé "Le manuel des républicains", lors de la séance du 13 floréal an II (2 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique du don du citoyen Boinvilliers, instituteur à Versailles, qui fait hommage de la deuxième édition de son "Code de morale et de politique" et d'un autre intitulé "Le manuel des républicains", lors de la séance du 13 floréal an II (2 mai 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 551;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28747_t1_0551_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

20

Le citoyen J. Cayaert, capitaine au 21^e bataillon d'infanterie légère, fait hommage à la Convention d'un manuscrit intitulé : *Instruction des devoirs de l'homme, à l'usage des sans-culottes*.

Mention honorable, et renvoi au Comité d'instruction publique (1).

21

Le citoyen Boinvilliers, instituteur à Versailles, fait hommage à la Convention d'un exemplaire de la deuxième édition de son code de morale et de politique; et d'un autre, intitulé : *Le manuel des républicains*.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité d'instruction publique (2).

[Versailles, 10 flor. II] (3).

« Citoyen président,

Je te prie de vouloir bien faire agréer en mon nom à la Convention nationale les deux exemplaires ci-joints; l'un est la seconde édition de mon *Code de Morale et de Politique*, ouvrage qu'elle a déjà honorablement mentionné en son procès-verbal; l'autre est un ouvrage intitulé *Le Manuel du Républicain ou l'Esprit du Contrat social*, dans lequel j'ai réuni en masse toutes les grandes idées de politique et de législation qu'avait le célèbre Rousseau; j'ai mis ce petit ouvrage à la portée de tout le monde. Je prie la Convention de l'agréer comme un nouveau tribut d'admiration de ma part pour ses sublimes travaux. »

BOINVILLIERS.

22

Les administrateurs du district de Briançon envoient 2 croix dites de Saint-Louis.

Les mêmes administrateurs annoncent que le 5^e bataillon des Côtes-maritimes a fait don à la patrie de deux croix de sa solde, montant à 1 631 liv. 15 s., qui ont été versées dans la caisse du district.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au Comité des finances (4).

[Briançon, 30 germ. II] (5).

« Citoyen président,

Nous t'adressons 2 croix cy-devant St-Louis, que les citoyens Jacques Phillardy et Pierre Burékly, lieutenants au 2^e bataillon d'infanterie

légère, ont déposé à la municipalité de cette commune, auxquels sont joints le brevet de ce premier, et les deux extraits de la rémission. Respect et fraternité. »

RABY, FANTIN, BLEIN, FAURE
[et 1 signature illisible].

23

Le citoyen Brocas, juge du tribunal de l'Isle-Jourdain, fait don d'un assignat de 400 liv., pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Lombez, 29 germ. II] (2).

« Citoyens représentants du peuple,

Quel est le Français qui, dans les circonstances, n'est pas enthousiasmé de l'énergie de nos représentants? Quel est le Français qui, dans le moment, n'est pas porté à faire des sacrifices? En vain, les traîtres du dedans se coalisent avec les scélérats étrangers, pour assassiner la liberté; tout est déjoué par votre surveillance. Ma reconnaissance est à son comble. Elle ne sera pas stérile cette reconnaissance. Un assignat de 400 l. destiné pour les braves défenseurs de nos frontières, est le gage que j'en donne, avec la résolution bien sincère de sacrifier, s'il le faut, mes biens, même mes jours pour sauver ma patrie.

Périssent les tyrans, vive la Montagne. »

BROCAS.

24

La Société populaire de Saint-Alvère envoie 383 liv. 10 s. pour les frais de la guerre, annonçant que sa pauvreté la met dans l'impossibilité de mieux faire : elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Saint-Alvère, 26 germ. II] (4).

« Citoyen président,

La société populaire de Saint-Alvère et Grand Castaing, ont appris avec indignation la nouvelle conspiration qui était sur le point d'assassiner la liberté; elle a vu avec enthousiasme la Montagne écraser ces vils perfides. Pénétrés de confiance pour la Convention nationale, nous la félicitons sur l'importance de ses travaux et l'invitons à rester à son poste.

Nos principes sont à la hauteur des circonstances. Notre vœu a toujours été prononcé pour la Révolution et pour le gouvernement républicain. Nous avons donné à la patrie 120 volontaires, et nous jurons tous de mourir pour défendre la liberté et l'égalité.

(1) P.V., XXXVI, 279. Bⁿ, 7 flor. (2^e suppl.); J. Fr., n° 586.

(2) C 302, pl. 1082, p. 18.

(3) P.V., XXXVI, 279. Bⁿ, 7 flor. (2^e suppl.) et 14 flor.

(4) C 302, pl. 1082, p. 19.

(1) P.V., XXXVI, 278.

(2) P.V., XXXVI, 279. Bⁿ, 17 flor. (2^e suppl.).

(3) C 303, pl. 1109, p. 30.

(4) P.V., XXXVI, 279; Bⁿ, 7 flor. (2^e suppl.); J. Sablier, n° 1294; J. Fr., n° 586.

(5) C 302, pl. 1082, p. 15.